



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 28 janvier, à 15h00

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2025

PRESENTS :

Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

ABSENT :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Damien FIROUD	Conseiller municipal
Julien PAULET	Conseiller municipal
Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 6

N° 04/2025 – ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE VAR INGENIERIE

Madame Le Maire informe le conseil municipal, qu'afin d'assurer un développement équilibré des territoires et renforcer leur attractivité, le Département a souhaité mettre à disposition des communes et des intercommunalités une offre d'ingénierie pour mener à bien leurs projets.

Le Département a ainsi délibéré le 06 novembre 2023 sur l'intention de création d'une Agence technique départementale dénommée Var Ingénierie conformément à l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales. Il s'agit d'un établissement public administratif regroupant le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux.

Cet établissement s'est constitué le 27 novembre 2024 sous l'appellation "Var Ingénierie". Il a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. La gouvernance de l'agence est assurée par l'assemblée générale et le conseil d'administration. L'agence regroupe les communes et établissements publics intercommunaux qui ont délibéré pour adhérer conformément aux statuts.

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Var du 06 novembre 2023 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;



Vu la délibération de l'Assemblée générale de Var Ingénierie relative à la constitution de l'établissement public administratif, agence technique départementale "Var Ingénierie", et à l'adoption de ses statuts en date du 27 novembre 2024

Vu la délibération de l'Assemblée générale de Var Ingénierie relative à l'adoption de son règlement intérieur et de son barème tarifaire en date du 27 novembre 2024

Considérant que l'objet de l'Agence technique départementale Var Ingénierie est d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale Var Ingénierie répond aux besoins d'ingénierie de la commune après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

DECIDE d'approuver les statuts et le règlement intérieur de l'agence technique départementale Var Ingénierie

APPROUVE l'adhésion à l'agence technique départementale Var Ingénierie

DESIGNE Madame Le Maire en qualité de Maire comme représentant titulaire au sein de l'Assemblée de Var Ingénierie

DESIGNE Monsieur Sébastien BOVERO comme représentant suppléant, conformément à ses statuts

AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON
Les jours, mois et ans susdits
Le Maire,
Denise GUIGUES

